



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général de la municipalité d'Albanel que :

Le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Albanel sera, en 2017, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau pendant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

**M.R.C. Maria-Chapdelaine
173, boul. St-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et au bureau de la municipalité d'Albanel;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la M.R.C. Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 8^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016.

RÉJEAN HUDON, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réjean Hudon, directeur général, résidant à Albanel certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent en affichant une copie entre 9 h et 11 h, le 8^e jour du mois de septembre 2016, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, rue du Coteau-Marcil, rue Gagnon, rue du Parc Pagé ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce huitième jour du mois de septembre 2016.

Directeur général